



Contrôle judiciaire

Par **Voilacasper**, le **06/01/2019** à **23:14**

Bonsoir,

Mon ex est sous controle judiciaire suite a deux tentatives de meurtre sur ma personne. Aujourd'hui elle n'a pas le droit d'entrer en contact avec moi. Elle vit chez son compagnon et celui m'adresse des mail directement dans le cadre de la liquidation de notre bien immobilier alors qu'elle a sasié un avocat pour cela. Est legal , n'y a t il pas une forme de débordement du controle judiciaire et que faire ? De plus, premier mail qui sonne comme un l'ultimatum et le second comme un coup de pression. Est assimilé a du harcèlement ?

Merci par avance de votre reponse.

Cordialement.

Par **nat33**, le **07/01/2019** à **23:46**

Bonjour, je vous conseille de garder ces mails et d'aller porter plainte pour menaces.